

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur A. GOFFART, Directeur
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 09/PFU/337466
D.M.S. : SD/2071-0036/14/22010-511PR
N/réf. : AVL/CC/XL-2.65/s.507
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : IXELLES. Avenue Molière, 208-110 / rue Joseph Stallaert (arch. J. Ramaeckers).
Changement d'affectation d'un appartement de logement en bureau.
Demande de permis unique – Avis conforme de la CRMS
(Dossier traité par Odile Maroutaëff à la D.U. / S. Duquesne à la D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 16 septembre 2011 sous référence, reçue le 21 septembre, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis conforme favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 21 septembre 2011, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne un immeuble d'angle moderniste de 1929 dû à l'architecte J. Ramaeckers, classé comme monument pour ses façades, toitures et parties communes intérieures par arrêté du 16/03/1995.

Elle porte sur le changement d'affectation, sans transformation, d'un appartement situé au rez-de-chaussée, de logement en bureau. Il s'agit en réalité d'une situation de fait et donc d'une demande de régularisation.

Etant donné l'absence d'impact sur les qualités patrimoniales du bien et la conformité de la demande avec les prescriptions du PRAS, la Commission y souscrit.

Elle insiste toutefois pour que la présente régularisation soit réversible et n'hypothèque pas, à l'avenir, la possibilité de revenir à une affectation en logement si de futurs occupants le souhaitent.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. S. Duquesne, Mme O. Goossens
- A.A.T.L. – D.U. : Mme O. Maroutaëff
- Concertation de la Commune d'Ixelles